

LES SALARIÉS D'ORANGE POURRONT S'EXPRIMER À PARTIR DU 2 DÉCEMBRE SUR LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ENQUÊTE TRIENNALE :

Elle est anonyme et confidentielle.

L'expert du Comité National de Prévention du Stress (CNPS) est le seul à disposer des données. Il garantit l'anonymat et ne délivre que les résultats de l'étude.

Le temps consacré à répondre à cette enquête est pris sur le temps de travail.

Les managers doivent organiser le travail de façon à permettre aux salariés de répondre au questionnaire.

Ce questionnaire complet vous permet d'exprimer votre perception sur vos conditions de travail. C'est le seul outil qui permette aujourd'hui de faire connaître votre avis sur votre travail et ses conditions d'exécution.

LES QUESTIONS :

Vous pourrez vous exprimer librement sur votre charge de travail, sur vos objectifs, sur vos managers, sur vos outils de travail, sur les réorganisations qui vous impactent, sur l'avenir de votre emploi, ainsi que sur la réalité, la reconnaissance et les conditions de votre travail...

Profitez de cette enquête pour vous exprimer.

LA DIRECTION :

Pour la CFDT, la direction devra tenir compte des résultats de l'enquête pour adapter les transformations envisagées ou y renoncer.

C'est la première enquête pour la nouvelle direction. Mme Christelle HEYDEMANN, devra en tenir compte.

La nouvelle direction doit prendre conscience de la réalité des conditions de travail des salariés du Groupe en France. Cette enquête est la seule qui traite de la santé des salariés et des risques psycho-sociaux que fait peser sur l'entreprise la stratégie économique-financière du nouveau Comité de Direction d'Orange.

LA CFDT :

La CFDT agira dans les Comités Sociaux et Économiques (CSE) pour que la direction intègre les résultats de l'enquête dans ses **plans d'actions annuels** pour non seulement améliorer les conditions de travail, mais également prévenir les risques professionnels (PAPRIPACT).

Pour agir, nous avons besoin de vous !Prenez le temps de répondre à cette enquête du CNPS.

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

LES SALARIÉS D'ORANGE POURRONT S'EXPRIMER À PARTIR DU 2 DÉCEMBRE SUR LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

[LES SALARIÉS D'ORANGE POURRONT S'EXPRIMER À PARTIR DU 2 DÉCEMBRE SUR LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL](#)